

« 4 pages pouvoir d'achat cartes pétitions, 3 juin, demain on continue »



Les trois revendications principales, dont, en premier lieu, la question du pouvoir d'achat doit nous faire travailler ensemble à de futures mobilisations.

Les non-réponses du gouvernement ne peuvent que nous convaincre de travailler dans ce sens.

La réunion du 12 juin, entre les 9 organisations, a pris acte de cette journée. Elle entend poursuivre la mobilisation et ceci, dès l'automne.

Alors que nous ne sommes pas d'accord avec la date du 1^{er} octobre pour la revalorisation des retraites, le Premier Ministre, tel

un « roi », a décidé de la reporter à 2015! Nous devons ne pas laisser faire sans rien dire.

De plus, nous serons au début du processus parlementaire sur la future loi sur l'autonomie qui, pour nous, doit être financée dans le cadre de la Sécurité sociale.

Oui, il ne faut rien lâcher.

Profitons de la période estivale, pour discuter et convaincre encore plus de retraités d'être avec nous lors de nos prochaines mobilisations. ■

FRANÇOIS THIERY-CHERRIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UCR



Le 3 juin 2014, nous étions entre 20 000 et 25 000 retraités dans les rues de la capitale. En Corse, sur l'île de la Réunion, se déroulaient aussi des rassemblements unitaires.

Cette journée est historique. En effet, depuis plus de 20 ans, jamais une manifestation d'une telle ampleur n'avait été organisée au plan national par les retraités.

9 organisations syndicales et associations, du jamais vu également!

Si la Cgt formait le plus gros du cortège, la présence des autres organisations n'est pas passée inaperçue. Le cadre unitaire nous permet de regarder plus loin.

Il faut aller plus loin !

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement a été discuté au conseil des ministres le mardi 3 juin 2014. Ses mesures vont dans le bon sens mais cette loi comporte des insuffisances et des manques.

La loi sera financée par les 640 millions de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Créée par la loi de financement de la Sécurité sociale 2013, la CASA est depuis prélevée sur les retraites imposables et les pensions d'invalidité à hauteur de 0,3 %.

La Cgt désapprouve ce mode de financement. Elle préconise un financement dans le cadre de la Sécurité sociale.

Le Conseil économique, social et environnemental, saisi par le gouvernement sur la loi, bien qu'il n'ait pas été consulté sur son financement, a émis à son sujet des réserves.

UNE AUTONOMIE SANS INCAPACITÉ SE PRÉPARE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Il faut aussi souligner que les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le Haut Conseil pour l'Assurance maladie a évalué à 24 milliards d'euros la dépense publique consacrée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées en 2010. On peut estimer les besoins entre 2 à 3 milliards d'euros supplémentaires.

Le projet de loi comprend trois volets: la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement et l'accompagnement du grand âge.

La prévention dépendra des programmes de santé publique. La loi prévoit de faciliter l'accès des personnes âgées aux aides techniques relevant de la domotique, de la téléassistance. Pour permettre aux ménages modestes d'en bénéficier une enveloppe annuelle de 140 millions sera gérée par une conférence des financeurs. Mais une autonomie sans incapacité se prépare dès le plus jeune âge et suppose la mobi-

lisation de nombreuses politiques publiques de santé et sociale. En matière sociale, il faut anticiper les changements, les ruptures intervenant dans les parcours de vie qui peuvent avoir des répercussions à un âge plus avancé. La loi n'évoque pas suffisamment ces aspects. Elle ne traite pas non plus du lien entre la santé, l'autonomie, le travail et l'environnement ni des obstacles à la prévention tout au long de la vie comme le manque de médecins dans la PMI, l'école, le travail.

Le volet adaptation concerne les politiques de l'habitat. Les mesures vont dans le bon sens. Mais avec 6 % de logements adaptés à l'avancée en âge actuellement, les moyens à mobiliser sont importants. Les crédits envisagés sont trop modestes pour rendre le maintien à domicile possible pour tous.

L'accompagnement de la perte d'autonomie constitue le troisième volet de la loi. Il aborde la revalorisation des plafonds

mensuels de l'APA: 400 euros en GIR1/250 euros en GIR2/150 euros en GIR3/100 euros en GIR4.

Le ticket modérateur pourrait diminuer jusqu'à 60 % pour les plans d'aide compris entre 350 et 550 euros et jusqu'à 80 % pour ceux qui sont supérieurs à 550 euros.

LE SOUTIEN AUX AIDANTS RESTE BALBUTIANT

25 millions par an devraient être consacrés à la professionnalisation des aides à domicile, à la revalorisation de leurs conditions de travail et à la revalorisation des salaires.

Une allocation d'un montant maximum de 500 euros est prévue afin de permettre un droit au répit pour les aidant et de financer un hébergement temporaire de la personne aidée. Ce soutien demeure encore balbutiant. Il conviendrait d'aller beaucoup plus loin.

Le projet de loi veut garantir le respect des droits fondamentaux



L'objectif doit être l'élaboration d'un « projet de vie » pour les personnes âgées.

des personnes âgées. Il faut pour cela, diffuser dans la société, une culture de la bienveillance à domicile comme en établissement.

La Cgt considère que la loi devrait faire évoluer l'évaluation pour permettre l'élaboration d'un projet de vie de la personne âgée, comme c'est le cas pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

Elle estime nécessaire le rééquilibrage entre la participation financière de l'état et celle des départements. L'égalité des droits sociaux doit être garantie à tous les citoyens par les règles de péréquation financière.

La Cgt préconise que la « gouvernance » des instances prévues dans la loi évolue vers plus de démocratie sociale et regrette que la mise en place des Maisons départementales de l'autonomie reste du domaine de l'incitation.

Enfin, la Cgt demande que soit examiné les conditions d'application de la loi du 11 février 2005 qui prévoyait de supprimer la barrière d'âge pour les personnes handicapées afin de leur permettre de conserver l'AAH au-delà de 60 ans. ■

DANIEL PRADA

GÉNÉRALISATION DU TIERS PAYANT D'ICI À 2017

C'est la mesure phare du texte porté par Marisol Touraine, décidée à « lutter contre les barrières financières ». La généralisation du tiers payant doit permettre aux patients de ne plus avancer de frais médicaux lors d'une consultation chez un médecin. Le dispositif est critiqué chez les professionnels, qui craignent une explosion des consultations et une surcharge administrative.

Des arguments balayés par la ministre : « *Cela n'aura pas d'impact sur la consommation des soins, a-t-elle assuré. Les Français ne sont pas irresponsables. Il n'y a pas de malades imaginaires.* » Déjà en vigueur pour les bénéficiaires de la couverture médicale universelle (CMU), le tiers payant sera étendu aux personnes disposant de l'aide à la complémentaire santé dès 2015, puis à l'ensemble des assurés à l'horizon 2017.

SALARIÉS À DOMICILE

Le ministre des finances, Michel Sapin, a jugé « *nécessaire* », jeudi 19 juin sur I-Télé, un allègement des charges pour les particuliers employeurs de salariés à domicile. « *Des aides ont déjà été accordées. Est-ce qu'on peut les augmenter, est-ce qu'on doit les augmenter ? Le débat est ouvert et je pense qu'il va avancer au cours de la discussion budgétaire* », a-t-il indiqué. En 2013, le volume des emplois à domicile a connu un net recul dû à la suppression de l'abattement sur les cotisations puis celle de déclarer un employé au forfait décrétées par la précédente majorité.

CONFIDENTIEL

Pour faire circuler un train, il faut obligatoirement au minimum un conducteur et un deuxième agent (un contrôleur général). Au plus fort de la grève, pour permettre de faire partir certaines rames alors que seul un conducteur était présent, des membres du comité exécutif de la SNCF sont plusieurs fois montés eux-mêmes à bord compléter l'équipe. Parmi eux, la grande patronne de la branche SNCF Voyages (grandes lignes, TGV, Eurostar, Thalys...), Barbara Dalibard.

BILAN SOCIAL OU BILAN COMPTABLE À LA POSTE ?

Les effectifs de La Poste ont diminué de 1,8 % en 2013, soit près de 4 500 postes, selon un document interne dont l'AFP a obtenu copie, qui montre un « niveau élevé » d'absentéisme pour maladie. La Poste a recruté 5 298 personnes en 2013, dont 2 556 sont issues de l'alternance et 1 390 ayant exercé à la Poste en CDD, selon le bilan social de l'entreprise présenté en conseil d'administration. La maison-mère de la Poste emploie 238 699 salariés. Dans le même temps, l'entreprise a enregistré 9 444 départs, dont environ un sur deux a été remplacé, le différentiel étant donc de 4 473 postes. Le taux de remplacement était de deux sur trois en 2012 et de un sur deux en 2011. Une réduction des effectifs que La Poste explique notamment par « un nombre de départs en retraite en nette augmentation ». Le bilan social montre également une hausse du recours aux contrats à durée déterminée (CDD). La part de ces effectifs a augmenté de 421 postes en 2013, en passant à 16 912 salariés.

UNE VARIATION DE 1 À 8

Une étude du cabinet Orpi dévoilée mi-juin témoigne des grandes variations de prix dans l'immobilier ancien en France. Selon l'activité des quatre premiers mois de l'année, la Côte d'Azur reste la région la plus recherchée. Après Paris, les Alpes-Maritimes et le Var ont en effet les prix au m² les plus élevés (5 256 euros pour une maison à Cannes). A l'opposé, un appartement à Calais est vendu « seulement » 1 186 euros/m². Les grandes métropoles font, elles aussi, toujours recette. Lyon et Toulouse enregistrent ainsi des hausses de prix supérieures à 10 %. Enfin, la région parisienne demeure la région de tous les extrêmes : le prix du m² varie de 8 665 € pour un appartement à Paris à 1 330 € pour un appartement à Clichy-sous-Bois (93).

DES ROBOTS PARTOUT ?

On attendait les voitures volantes, et on a eu Twitter ? Déçu ? Non. Il y a vingt ans, personne n'aurait cru qu'une encyclopédie serait accessible à tous et que le monde entier serait cartographié et photographié. Mais ce n'est rien par rapport à ce qui nous attend, prévient Kevin Kelly, fondateur de Wired⁽¹⁾. « *Nous ne sommes qu'au commencement du commencement de toutes sortes de changements.* » Kevin Kelly annonce que les robots seront bientôt partout, le pistage et la surveillance omniprésents, le big data (les données en masse) sera un élément essentiel de la création de richesse et que les questions vaudront plus que les réponses car les machines n'en posent pas.

1. Wired (de l'anglais branché ou câblé) est à la fois un magazine mensuel et un périodique publié à San Francisco, en Californie, depuis mars 1993. Il se concentre sur l'incidence de la technologie dans les domaines de la culture, de l'économie et de la politique.



Ma santé et
ma prévoyance

Mes loisirs

Ma maison et
ma vie quotidienne

Mon argent

Mon véhicule

La Macif est une entreprise d'économie sociale.

Construit sur un modèle qui allie bénéfice social et performance économique, le Groupe Macif couvre les besoins de près de 5 millions de sociétaires en assurances de biens, assurances de personnes, banque, épargne, crédit et assistance.

Plus d'informations sur macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Macif agit en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr)



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**